

AVIS DE TEMPETE

Dans notre compte rendu du dernier CT de la DGCCRF du 5 février nous vous faisons part des menaces qui planent non seulement sur la DGCCRF mais aussi sur toute la Fonction Publique, certains ont demandé à avoir des explications sur ce que nous annonçons. Nous développons donc, ci-après, les réformes, qui sont certes, peu reluisantes mais qui impacteront lourdement l'avenir.

Les attaquent viennent de tous les côtés : structures, statut, organisation du travail, missions, rémunérations

Action Publique 2022 CITP du 29 octobre 2018 (Comité Interministériel de la Transformation Publique).

Ses 22 préconisations ont un seul but : baisser la dépense publique en créant « une administration plus agile, plus adaptable » débarrassée de nombre de ses missions, ressources humaines allégées. 30 milliards d'économies sont attendues. Le numérique est avancé comme le moyen de « proposer un service public augmenté ». Augmenté de quoi ? De missions abandonnées et des suppressions d'emplois ?

Le rapport CAP 2022 préconise que l'Etat comme les collectivités et l'hospitalière délèguent à d'autres la mise en œuvre des services publics :

- ✓ **Les « managers », doivent être issus du public comme du privé.**
- ✓ **Le rapport préconise de ne plus recourir à des mesures générales de revalorisation salariale (point d'indice notamment).**
- ✓ **Fin du statut et du recrutement par concours.**
- ✓ **Pour une flexibilité des ressources humaines,** le rapport conseille « de supprimer les CAP mobilité et promotions actuelles ».
- ✓ **Le rapport CAP 22 préconise une « revue des missions »** dont le but est de supprimer nombre de missions exercées aujourd'hui par l'Etat et de procéder à des externalisations / privatisations de missions.
- ✓ **Associer les citoyens, développer la polyvalence des agents notamment dans les grands réseaux de services publics.**
- ✓ **Dématérialiser les démarches, 100 % des services publics en ligne en 2022.**
- ✓ Accompagnement des agents dans les mobilités et les restructurations.
- ✓ La part de rémunération variable des dirigeants et des gestionnaires sera augmentée et calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs.
- ✓ Publication d'indicateurs de satisfaction des usagers.
- ✓ Transformation de la DGCCRF.

Les circulaires du 24 juillet 2018 de prise en main par le Ministère de l'Intérieur des structures départementales et régionales (cf. notre message du 27 juillet 2018).

Dans ces circulaires on retrouve les propositions suivantes : rapprochement des DD(CS)PP avec les DDT, la rationalisation immobilière, la rationalisation des moyens budgétaire sous la coupe réglée de la préfecture (fusion BOP 333 et 307 en 2020...), l'interdépartementalité et la mutualisation, « l'accompagnement RH », ...

La circulaire « déconcentration et organisation des administrations centrales » est particulièrement glaçante quant à l'avenir des directions générales, jusque-là sensées garantir l'égalité de traitement des usagers des services publics sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement souhaite « confier aux échelons territoriaux des administrations civiles de l'Etat le pouvoir, les moyens et la capacité d'initiative pour animer, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques (...).

Les administrations centrales doivent seulement assurer, au niveau national, un rôle de conception, d'animation, d'appui des services déconcentrés, d'orientation, d'évaluation et de contrôle ».

La circulaire du 28 janvier 2019 sur la nouvelle organisation de l'Etat en Guyane qui acte la fin de la DIECCTE.

Les 4 chantiers RH de la Fonction Publique qui remettent notamment en cause la gestion des carrières et des instances :

- ✓ Rémunération au mérite.
- ✓ Mobilité forcées et plans de départ volontaires.
- ✓ Les CAP deviendraient ministérielles et ne se réuniraient plus que pour les recours, les autres actes (promotions, mobilités, ...) seraient laissés aux « bons soins » des chefs de services.
- ✓ Fusion des CT et des CHSCT.
- ✓ Recours accru aux contrats en lieu et place des fonctionnaires.

Le plan de transformation de la DGCCRF est une traduction concrète de la mise en application d'action publique 2022 dans notre service : l'enquêteur augmenté, l'accueil du public, mutualisation, interdépartementalité ([cf. le compte rendu du CT du 5 février 2019](#)).

Nombre de préconisations présentes dans ce rapport Action Publique 2022 ont déjà été traduites dans le plan de transformation de la DGCCRF comme la Start up d'Etat ou sont, sur le point de l'être, comme l'accueil du consommateur, l'externalisation de missions, la création d'un conseiller virtuel pour accompagner les utilisateurs sur le portail des MEF ou l'intelligence artificielle au service de l'automatisation du traitement du courrier.

[La proposition de la cour des comptes de mutualiser le SCL avec d'autres laboratoires](#) (Page 59) (cf. notre message sur le rapport de la cour des comptes du 7 février 2019).

... la portée de la modernisation engagée apparaît limitée et s'apparente à une réforme de façade ... le nombre d'implantation n'a que peu évolué ... une impulsion forte doit être donnée sans tarder pour revoir en profondeur son modèle économique et son positionnement ... fixer des objectifs précis de gains d'efficacité et de restructuration du réseau ... mise en extinction des statuts spécifiques aux agents...

[La cour propose tout bonnement d'amplifier la mutualisation de l'organisation des réseaux de laboratoire SCL, LDA et ANSES.](#) (Page 255).

**L'heure est à la mobilisation...
Si rien n'est fait rapidement,
c'est la mort de la Fonction Publique,
des services publics**